

---

ANDREA GLANDON : Alfredo, c'est Andrea. Est-ce que vous voulez qu'on commence ? C'est l'heure.

ALFREDO CALDERON : D'accord, allons-y. Nous commençons l'enregistrement de cette réunion.

ANDREA GLANDON : Bonjour ou bonsoir à tous. Bienvenue au deuxième webinaire des cinq webinaires obligatoires d'ATLAS III. Aujourd'hui, nous aborderons une introduction à la GNSO. Notre présentateur aujourd'hui est Steve Chan, directeur des politiques de la GNSO.

Nous ne ferons pas d'appel pour ce webinaire. Cependant, nous prendrons les noms des participants pendant les dix premières minutes de cet appel. Après cela, votre participation ne constituera plus une entrée valide pour les statistiques de présence requise. Si vous êtes uniquement au téléphone, veuillez rejoindre la salle Zoom dès que possible car il s'agit d'une exigence de participation.

Nous avons une interprétation en français et en espagnol pour ce webinaire. Nous vous rappelons donc de bien vouloir indiquer votre nom lorsque vous parlez afin de permettre aux interprètes de vous identifier sur les autres canaux linguistiques et pour les besoins de la transcription. Veuillez également parler à une vitesse raisonnable pour permettre une interprétation précise.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Toutes les lignes seront mises en muet pendant la présentation et seront ouvertes pour les questions et réponses à la fin de la présentation.

Comme vous l'avez remarqué, nous organisons ce webinaire sur Zoom. Les fonctionnalités sont similaires à celles d'Adobe Connect, mais pour afficher la liste des participants et le chat, veuillez cliquer sur le bas de l'écran. Vous ne pourrez voir que la transcription du chat à partir du moment où vous aurez rejoint l'appel, pas auparavant. Pour lever la main, cliquez simplement sur l'icône « Lever la main ».

Je vais maintenant donner la parole à Alfredo Calderon, coprésident du sous-groupe de développement de capacités d'ATLAS III. Allez-y, Alfredo.

ALFREDO CALDERON :

Merci Andrea.

Bonsoir, bonjour et bienvenue à tous les participants de ce webinaire. Comme vous le savez, l'objectif de ce webinaire est de mettre tout le monde sur le même niveau pour tous ceux qui sont intéressés, qui veulent se présenter comme candidat pour participer au sommet d'ATLAS III. Au début du mois de novembre, cette réunion d'ATLAS III aura lieu. Le thème que nous allons couvrir aujourd'hui dans ce webinaire est une présentation de la GNSO et Steve Chan va nous présenter cette organisation.

Je veux vous rappeler à tous qu'il s'agit du deuxième webinaire d'une série de cinq webinaires. Si vous participez aux cours de formation, vous n'avez pas besoin de participer aux webinaires à moins que cela vous

---

aide, exactement comme les cours qui sont sur la plateforme d'ICANN Learn.

Cela dit, je dirais que tout le monde sait que Steve Chan travaille avec la GNSO pour le développement de politiques. Je vais lui donner la parole, il se présentera lui-même et fera ce webinaire. Je lui donne la parole. Allez-y, Steve Chan.

STEVE CHAN :

Merci beaucoup Alfredo, merci beaucoup Andrea.

Comme cela a été dit, je suis Steve Chan. J'appartiens à la GNSO, organisation de soutien aux extensions génériques. J'appartiens à l'équipe de soutien de la GNSO depuis plusieurs années, donc je suis heureux d'être ici et de vous aider un petit peu à présenter notre organisation de la GNSO. Merci de m'avoir invité. Marika Konings est aussi responsable de l'organisation de soutien aux extensions géographiques et elle prendra elle-même la responsabilité du deuxième webinaire sur le même thème.

Je vais d'abord vous présenter la GNSO. Ensuite, je vous parlerai du processus de développement de politiques de la GNSO ou PDP, processus d'élaboration de politiques. Et ensuite, nous passerons aux questions et aux réponses. Si vous en avez, je vous demanderais de les poser à la fin. Bien. Nous allons donc passer à la présentation de la GNSO.

Il y a toute une série d'organisations de soutien et de comités consultatifs qui appartiennent à la communauté d'ICANN et qui forment le modèle multipartite. Aujourd'hui, nous allons nous concentrer sur

---

l'organisation de soutien aux extensions génériques et le rôle de la GNSO. Ce qui rend son rôle spécial et important est la responsabilité qu'il y a pour développer des recommandations politiques concernant les domaines de premier niveau générique. Donc nous sommes responsables et nous avons le soutien de la communauté pour faire cela. Donc la responsabilité est de participer à l'élaboration des statuts constitutifs d'ICANN.

Comme cela a été dit, nous sommes responsables de l'élaboration de politiques et nous avons le conseil de la GNSO, qui siège au sein de la GNSO, qui est un organisme qui gouverne la GNSO. Lorsque la GNSO élabore des politiques, il va les présenter au conseil de la GNSO pour qu'il les considère et qu'il les analyse.

Nous sommes une structure de représentation. Ce conseil comprend 21 conseillers qui appartiennent à six différentes unités constitutives, à des groupes de parties prenantes et deux personnes qui sont nommées par le NomCom. Nous verrons la structure de la GNSO plus en détail.

Ici, vous voyez en haut, vous avez le conseil de la GNSO. Ce conseil contient deux structures, deux chambres. Ces deux chambres jouent un rôle important. Et lorsque les choses sont votées, elles doivent être votées à la majorité qualifiée, ce qui veut dire que 50 % ou plus de chacune de chambres doit être d'accord.

Et si on regarde ces deux chambres, vous voyez d'un côté la chambre des parties contractantes qui consiste en des groupes de parties prenantes, des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement. Et chacun a trois conseillers qui appartiennent à cette chambre.

---

Sur le côté droit de ce diagramme, vous avez la chambre des parties non contractantes qui est formée de deux groupes de parties prenantes. Le premier est le groupe commercial avec trois unités constitutives : la première l'unité constitutive des responsables commerciaux, la propriété intellectuelle et les fournisseurs de service internet et de connectivité qui forment une autre unité constitutive.

Ensuite, vous avez les unités constitutives non commerciales et les parties prenantes non commerciales. La première, c'est l'unité constitutive des utilisateurs non commerciaux et l'autre est l'unité constitutive des opérateurs à but non lucratif. Donc je dirais qu'il y a deux groupes de parties prenantes qui appartiennent à chacune de ces deux chambres

Sur la diapositive précédente, je vous ai aussi dit qu'il y avait trois comités de nomination qui sont nommés au conseil. Le premier est nommé par les parties contractantes et par les parties non contractantes. Ensuite, il y a un troisième conseiller qui est nommé et qui appartient à la chambre des parties contractantes et qui ne vote pas.

En outre, au niveau du conseil, vous avez aussi une liaison d'ALAC et de la ccNSO, c'est-à-dire de l'organisation de soutien aux extensions géographiques. Actuellement, le leadership du conseil de la GNSO est formé d'un président et de deux vice-présidents. L'un vient des parties contractantes et l'autre, non contractantes. Donc nous avons Keith Drazek et Pam Little, vice-présidente de la chambre des parties contractantes et le troisième, Rafik Dammak.

---

Donc je crois que je vous l'ai dit, le rôle du conseil est de gérer l'organe de prise de décision de la GNSO. Et une partie de cela consiste à travailler sur le processus d'élaboration de politiques ou le PDP. Leur travail consiste à une réunion mensuelle. Ils travaillent sur des motions formelles. Ces motions doivent être soumises dix jours avant la réunion mensuelle qui a lieu. Au cours de ces réunions, ces motions sont considérées et sont adoptées ou pas. Donc le travail de PDP est organisé en groupes de travail de PDP. La plupart du temps, ces PDP sont ouverts à toutes ces personnes qui sont intéressées par le thème. Avec le processus de PDP accéléré, il y a eu un autre modèle qui a été appliqué pour ce travail en particulier. Mais en général, la plupart des PDP de la GNSO sont ouverts à tous ceux qui veulent y participer.

Donc je crois que je vais m'arrêter un petit peu pour voir s'il y a des questions sur cette première partie et ensuite, nous passerons à la deuxième partie, au processus d'élaboration de politiques en lui-même. Alors, est-ce qu'il y a des questions ?

ALFREDO CALDERON : C'est Alfredo Calderon.

STEVE CHAN : Allez-y Alfredo.

ALFREDO CALDERON : Oui, Steve. Ma question concerne le tableau que vous nous avez présenté. Je voudrais savoir quelle est l'influence des liaisons au niveau du conseil de la GNSO.

STEVE CHAN : Merci Alfredo. Je dirais que les liaisons au conseil de la GNSO de la part d'ALAC, actuellement, c'est Cheryl Langdon-Orr. Et pour la liaison de la GNSO, c'est quelqu'un qui vient d'être nommé dont je ne connais pas son nom. Ils sont invités à toutes les réunions du conseil. Ils suivent la liste de diffusion ; ils sont sur cette liste. Donc ils jouent un rôle important pour l'organisation qu'ils représentent aussi. Et bien sûr, ils ne peuvent pas voter mais ils peuvent donner leur opinion sur certains thèmes ou aborder certaines questions qui seront prises en compte par le conseil.

ALFREDO CALDERON : Merci Steve.

STEVE CHAN : Merci Alfredo.

Est-ce qu'il y a d'autres questions. Sinon, je passe à la partie suivante, c'est-à-dire le processus d'élaboration de politiques. Bien, nous continuons donc.

Alors ici, vous voyez un diagramme du processus d'élaboration de politiques de la GNSO. C'est une bonne manière qui permet de voir qu'il y a trois phases différentes dans ce processus d'élaboration de politiques. La partie d'en haut concerne le rapport thématique et l'analyse de ce rapport thématique. Quand on rencontre un problème, on essaie de comprendre et de faire une recherche sur ce problème. On

---

fait une demande au niveau du conseil pour un rapport thématique sur un thème en particulier.

Ensuite, la responsabilité de la rédaction de ce rapport thématique revient au personnel de l'ICANN. Ce rapport est présenté aux commentaires publics. La période de commentaires publics, la deuxième partie sur la ligne d'en haut, constitue le premier point au cours duquel le public est invité à donner son avis sur ce rapport thématique, sur le problème. Et vous voyez qu'on cherche à obtenir l'opinion de la communauté, ce qui va apparaître à plusieurs reprises dans ce processus. La communauté participe vraiment à cette élaboration de politiques.

Ensuite, une fois que ce rapport thématique a été présenté aux commentaires publics, les commentaires sont pris en compte, bien sûr. Dans la mesure où il faut faire des changements, ces changements sont faits dans le rapport thématique et à ce moment-là, nous avons une version finale du rapport thématique qui est présentée au conseil de la GNSO pour qu'il le considère.

Ensuite, le conseil va considérer si ce problème implique qu'il faut commencer à mettre en place un processus d'élaboration de politiques. Si c'est le cas, on descend dans la partie à gauche de ce diagramme. Et tout cela est équivalent puisque ces différentes parties du diagramme montrent chaque fois les étapes que suivent ce PDP. Donc le groupe de travail est formé. Il va y avoir des discussions au sein de ce groupe de travail, des débats, des analyses du problème.

Et ensuite, comme je vous l'ai dit, dans la plupart des cas, les groupes de travail de la GNSO sont ouverts à la participation de tout le monde.

---

Donc tous ceux qui sont intéressés par ce groupe de travail peuvent participer à ce groupe de travail. En général, ils vont offrir leur opinion.

Et le jalon le plus important ici est le rapport initial de ce groupe de travail et c'est là que l'on va avoir une recommandation préliminaire ou des recommandations qui vont être faites. Il faut parvenir à un consensus. Et ce rapport initial va comprendre une analyse, les arguments, les raisons pour lesquelles le groupe de travail est arrivé à ces recommandations, etc. À ce moment là, ce rapport va être publié ou sera présenté aux commentaires publics pour la deuxième fois. Il va y avoir des commentaires publics de la communauté sur ce problème. Une fois que les commentaires publics sont reçus, on va faire des modifications, on va considérer donc chaque commentaire reçu et on va les inclure. Par exemple dans le PDP sur la procédure accélérée, on a des commentaires publics qui ont été reçus actuellement. On en est à ce stade.

Une fois qu'on a inclus les commentaires publics, les arguments, les points de vue, etc., le groupe de travail va inclure tout cela dans le rapport, ce qui va donner le rapport final de ce groupe de travail. Et de nouveau, ce rapport va devoir faire l'objet d'un consensus. Ces recommandations doivent être soutenues par tout le monde. À ce moment-là, ce rapport va être présenté au conseil de la GNSO pour sa délibération.

Ce qui nous amène à la ligne du bas, la partie finale du travail. Donc vous voyez que la première partie, c'est le conseil qui va considérer ce rapport, ces recommandations. Ensuite, si le conseil approuve ce rapport final et ces recommandations, les recommandations qu'il

---

contient, le personnel de soutien de l'ICANN va présenter ce travail au Conseil d'Administration de l'ICANN. Il va offrir des recommandations. Il va de nouveau y avoir une période de commentaires publics avant que le Conseil d'Administration soit responsable de considérer ces recommandations et qu'elles soient envoyées à nouveau au conseil de la GNSO.

Si le Conseil d'Administration accepte d'adopter ces recommandations, ce rapport va être envoyé à ICANN Org qui va envoyer les recommandations politiques à la GNSO. Et à ce moment-là, cela sort de ce diagramme mais la GNSO va analyser les politiques qui sont développées et va s'assurer que ces politiques sont mises en œuvre correctement. Voilà.

Je sais qu'il y avait beaucoup d'informations ici dans ce diagramme mais je crois que c'était important de vous montrer ce diagramme qui représente vraiment une partie importante de ce processus et qui montre l'impact du public à ce processus. Donc même si vous n'êtes pas un membre du groupe du PDP, si vous êtes intéressé, vous pouvez voir que vous pouvez participer à ce qui a lieu dans ce PDP, processus d'élaboration de politiques.

Un autre élément important de ce processus, dans le cas d'ALAC ou dans le cas du GAC, s'ils veulent participer au PDP, ils peuvent participer et soumettre des opinions formelles et des conseils formels au Conseil d'Administration.

J'espère que mes explications sont claires, que vous avez bien compris. Bien.

---

Maintenant, si on regarde le processus, si on regarde la politique en elle-même, quand on parle de consensus, de quoi parlons-nous quand nous parlons de domaines de premier niveau génériques ? Ici dans ce contexte, ce que cela veut dire, c'est que les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre qui sont accrédités par ICANN ont un contrat avec l'ICANN. Et cela contient une série d'obligations légales obligatoires. Et en particulier, il y a un accord à mettre en place des politiques de consensus qui doivent être développées, élaborées par les parties prenantes d'ICANN.

Donc on a ici une situation intéressante parce qu'on a un accord bilatéral entre les bureaux d'enregistrement, les opérateurs de registre et ICANN. C'est un accord contraignant. Par conséquent, il y a ce que l'on appelle des limites à ce processus de politiques consensuelles parce qu'il y a certaines choses qui peuvent être imposées et d'autres qui ne peuvent pas être imposées aux registres et aux bureaux d'enregistrement. Dans le contrat des registres et des bureaux d'enregistrement et par rapport aux statuts constitutifs d'ICANN, on va voir ce qui peut être imposé.

Prochaine diapositive. Ici, vous voyez ce que nous appelons les *picket fence*, c'est-à-dire une disposition contractuelle qui s'appelle enclos, ce que veut dire *picket fence*. Ici, c'est une métaphore qui indique qu'il y a des limites sur ce qui peut être imposé aux parties contractantes. Dans le cadre de ces dispositions contractuelles, il y a tout ce qui concerne la préservation de la sécurité, de la stabilité du DNS. Et l'autorité politique décrit cela dans des diapositives qui montrent que l'on a créé cette disposition contractuelle qui permet aux registres, aussi aux opérateurs

---

de registre et aux bureaux d'enregistrement de prendre des actions en fonction des contenus des sites internet.

La prochaine chose que je voulais vous présenter, c'est ce que représente un PDP. Donc sur la base du modèle du groupe de travail, il peut y avoir différents types. Je pense que vous avez entendu parlé du EPDP dans le cadre de la spécification temporaire.

Je l'ai déjà mentionné. Ceci était un modèle représentatif où différents groupes de parties prenantes, d'unités constitutives ainsi que d'organisations de soutien et de comités consultatifs avaient été invités à apporter des représentants. La plupart des groupes de travail fonctionnent sur la base d'une participation ouverte, donc il y a une structure ouverte. Le groupe de travail sur la protection des droits est un petit peu différent.

Ces groupes de travail fonctionnent grâce aux téléconférences, un petit peu comme maintenant où nous sommes sur Zoom. Donc les PDP ont des réunions qui sont organisées. Avant, c'était sur Adobe Connect, maintenant c'est sur Zoom. Donc voilà comment ils fonctionnent. Il y a également des listes de diffusion qui sont utilisées. C'est un bon moyen de collaborer entre les réunions. Par ailleurs, il y a les réunions de l'ICANN, donc on utilise en fait la présence du personnel qui est là, nous nous rencontrons en personne. Par exemple à Marrakech, prochaine réunion, le forum sur les politiques, nous allons avoir pas mal de groupes de travail qui vont se retrouver.

Je vais d'abord finir sur cette diapositive et ensuite, je reviendrai à la question de l'enclos.

---

J'étais en train de dire que les groupes se retrouvent en personne également lors des réunions de l'ICANN et c'est comme ceci que nous pouvons avancer.

Autre point important, la partie des périodes de commentaires. Je l'ai mentionné tout à l'heure dans le diagramme sur le processus d'élaboration de politiques, l'objectif ou la composante importante du PDP, c'est vraiment de s'assurer que les délibérations du PDP sont bien notées. Donc cela peut être de manière publique, par documents qui sont toujours publics, ouverts à tous. En principe, tout ceci est collecté sur un Google Doc, ce qui est très utile en termes de collaboration. Beaucoup des détails des réunions, des membres, qui est membre de tel groupe, tout ceci est rassemblé sur une page wiki très souvent.

Donc on s'assure que la communauté sait bien ce qui se passe dans le PDP. Pour cela, nous avons la publication de différents bulletins, de différents points, mises à jour qui sont faites auprès du GAC, de l'ALAC. Et pendant les réunions de l'ICANN, nous fournissons des mises à jour autant que possible de manière à ce que la communauté sache où on en est sur les différents sujets.

Il y avait une question par rapport à l'enclos qui a été posée dans le chat. Je ne sais pas exactement ce que souhaitait savoir la personne. Peut-être qu'il pourrait préciser. Mais d'une manière générale, l'idée, c'est que les politiques sur le consensus sont des obligations contractuelles qui peuvent être imposées sur les opérateurs de registre et sur les bureaux d'enregistrement. Donc l'idée de l'enclos a pour objectif de limiter, de définir les limites de ce qui peut être imposé

---

comme obligations dans le cadre des contrats sur les parties contractantes. Voilà.

Alors je l'ai noté, la GNSO, c'est en fait le groupe qui est responsable au sein de la communauté de l'ICANN pour l'élaboration des politiques relatives aux noms de domaine de premier niveau génériques. C'est ce que définissent les statuts de l'ICANN. Donc j'ai parlé de l'enclos, des limites. Tout ceci en fait dépend des contrats des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre. Mais c'est également quelque chose qui fait partie des statuts de l'ICANN, cette idée de l'enclos, de la *picket fence*.

Donc la GNSO met au point des politiques et doit respecter le concept d'enclos de manière à ce que les politiques qui sont mises au point et qui sont recommandées, qui sont prises en considération par le Conseil d'Administration de l'ICANN, tombent bien dans la structure, dans les limites qui sont établies par les statuts et par les contrats.

Donc j'espère que cela est utile et que cela répond à la question. Sinon, n'hésitez pas à poser une question de suivi. En attendant, je passe à la diapositive suivante.

Très bien, merci Vanda.

Alors autre diapositive par rapport à la participation. J'ai déjà un petit peu mentionné ceci. Mais dans la plupart des cas, les groupes de travail sont donc ouverts à toute personne qui souhaite y participer. Il existe également une autre couche au sein des groupes de travail de la GNSO. Nous avons la possibilité de rejoindre un groupe à différents statuts. Il y a le statut de membre, donc on participe à toutes les réunions et aux

---

listes de diffusion ou alors, on peut simplement faire partie des délibérations en tant que membre. L'observateur, c'est simplement quelqu'un qui reçoit tous les messages de la liste de diffusion mais il ne peut pas envoyer de message.

Donc il y a une différence entre membre et observateur mais finalement, à la base, c'est surtout une question de compréhension du nombre de membres qui peuvent contribuer au processus. Et ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a un facteur. Pour devenir membre, il faut en fait remplir une manifestation d'intérêt, donc dire un petit peu qui on représente, quel est son intérêt par rapport au sujet. C'est en fait la seule chose qui différencie le membre de l'observateur. Donc il faut remplir une manifestation d'intérêt de manière à ce qu'on puisse comprendre un petit peu qui vous êtes et pourquoi vous souhaitez participer.

Alors je vois une question de Vanda qui a été envoyée : « Les membres sont plus engagés par rapport au travail. » – en fait, c'est une déclaration. Les membres sont un petit peu plus engagés en termes de participation et de contribution. Oui, c'est vrai.

Et question d'Alfredo : « Est-ce qu'une personne peut commencer comme observateur et ensuite passer au statut de membre ? » Merci Alfredo pour cette question. Judith a répondu : « Oui, on peut passer du statut de membre au statut d'observateur ou vice versa. Il n'y a pas vraiment de limite dans les délais. On peut le faire au début, au milieu ou à la fin du processus. »

Bien sûr que par contre, si on passe d'un statut à l'autre, si on rate une partie des délibérations et des discussions, si on arrive à un point du

---

cycle de travail, parfois, cela représente un obstacle, on n'est pas toujours très au courant de ce qui s'était passé lorsqu'on était absent.

Alors dernier point là-dessus. La plupart des groupes de travail se retrouvent une fois par semaine, voire deux fois par semaine. Donc en principe, comme je l'ai déjà dit, c'est des téléconférences. La GNSO se retrouve pendant toute l'année. Bien sûr que les réunions de l'ICANN sont des étapes importantes mais la plus grande partie du travail a lieu en dehors des réunions.

Et pour terminer, on regarde un petit peu les points spécifiques dont on parle au sein de la GNSO. Nous avons donc parlé de manière très large de la GNSO, du processus d'élaboration de politiques à un haut niveau. Nous avons également parlé du consensus et de ce qui correspond à cette structure. On a parlé de l'enclos. Et le dernier point, ce sont en fait les thématiques dont nous débattons actuellement au sein de la GNSO. J'ai déjà parlé des trois premiers.

Premièrement, le processus d'élaboration de politiques accéléré sur la spécification temporaire qui est au niveau du Conseil d'Administration actuellement. Ce processus a pour but de remplacer la spécification temporaire. Et il y a concentration sur l'idée d'un modèle d'accès unifié.

Deuxièmement, le PDP sur les séries ultérieures pour les nouveaux gTLD. Je crois que Cheryl est avec nous sur l'appel. Elle est une des coprésidentes avec Jeff Neuman qui est également coprésident, qui s'occupent de ce PDP. L'idée, c'est de voir comment améliorer toutes les questions relatives à la série de 2012.

---

Troisièmement, révision des mécanismes de protection des droits dans tous les gTLD. C'est quelque chose qui a commencé en 2015 me semble-t-il et je crois que ce PDP se concentre surtout sur le système de suspension rapide. Il y a également la question du centre d'échange pour les marques de commerce, les RPM relatifs au programme des nouveaux gTLD et la question de l'UDRP.

En bas à gauche, vous avez l'accès OIG/OING mécanisme de droit curatif. Ce PDP, il y a un rapport définitif qui a été livré au conseil de la GNSO en 2018, je crois en juillet. L'ensemble de recommandations vient d'être pris en compte lors de la réunion du mois d'avril. Et quatre recommandations ont été acceptées. En ce qui concerne ce numéro quatre, le travail est pratiquement terminé.

En bas à droite, il y a deux points qui ne sont pas nécessairement des PDP très spécifiques mais ce sont des sujets importants pour la GNSO.

Numéro cinq, le PDP 3.0, c'est un ensemble de recommandations, de mises en œuvre qui ont pour objectif d'améliorer l'efficacité et l'efficience des PDP de la GNSO. Et en grande partie, l'idée, c'est de permettre au conseil de la GNSO de mieux surveiller les PDP. Le conseil, comme je l'ai dit, en fait gère les PDP. Donc PDP 3.0 a pour objectif de mieux permettre au conseil de remplir son rôle, donc d'avoir de meilleurs outils de gestion des projets, un meilleur rapport des PDP de manière à ce que s'il y a des problèmes, le conseil puisse être informé de ce problèmes.

Et dernier point, numéro six qui est relatif à la transition IANA et aux questions de responsabilité. L'idée là, c'est que certains des modèles, certaines des procédures opérationnelles ont besoin d'être mises à jour

---

de manière à être conformes aux nouveaux statuts. Donc voilà en ce que concerne les différents projets en cours.

J'ai vu quelqu'un qui mentionnait également la question des enchères. Cela, c'est quelque chose qui est relatif au travail de la ccNSO également. Je ne sais pas quel était le commentaire exact mais on pourra y revenir.

Donc voilà, je crois que c'est terminé pour la présentation. Nous avons maintenant le temps de répondre aux questions. N'hésitez pas. Je ferai une petite pause. J'ai peut-être raté des commentaires dans le chat. N'hésitez pas à prendre la parole si vous le souhaitez.

ALFREDO CALDERON :

Steve, il y a une question dans le chat de Michel : « Les observateurs n'ont pas le droit de voter. Alors quel est l'avantage à ce moment-là de faire partie du processus ? »

STEVE CHAN :

La raison principale pour laquelle un observateur rejoint un groupe de travail... Certes, l'observateur ne peut pas participer aux discussions et ne peut donc pas participer au vote par le consensus comme vous l'avez dit. La raison pour laquelle un observateur souhaite recevoir les informations de la liste de diffusion, c'est simplement de rester informé. C'est bénéfique même s'il est vrai qu'on peut consulter la liste de diffusion sans être observateur parce que toutes les discussions des groupes de travail de la GNSO sont publiques. Donc si vous ne souhaitez pas recevoir davantage de messages courriels dans votre boîte, vous pouvez quand même observer ce qui se passe.

---

ALFREDO CALDERON : J'ai une autre question pour vous. Vous avez parlé de groupes de travail qui avaient des coprésidents. Est-ce que cela est dû au fait que Cheryl, qui est coprésidente, est également membre et liaison à l'ALAC ?

STEVE CHAN : Merci Alfredo, c'est une excellente question. C'est parce qu'elle s'est portée volontaire simplement pour être présidente de ce groupe de travail. Elle remplace en fait Avri Doria et Jeff Neuman qui étaient là à une époque. Avri est maintenant au Conseil. Donc Cheryl a très gentiment proposé d'être coprésidente. Donc il n'y a pas de limite. Cela peut être n'importe qui pour se porter volontaire et qui est accepté par le groupe de travail. Donc la réponse à la question, c'est que non, cela n'a rien à voir avec son rôle de liaison auprès de l'ALAC. C'est simplement que toute personne qui lève la main et si le groupe de travail n'a rien à voir avec son rôle en tant que liaison auprès de l'ALAC. C'est simplement que toute personne qui lève la main et si le groupe de travail accepte, elle peut participer, donc être responsable d'un PDP.

ALFREDO CALDERON : Y a-t-il d'autres questions de la part des participants au webinaire ? Je crois que Gunela a une question. Alors on va la lire.

STEVE CHAN : « Pouvez-vous nous donner des exemples de politiques de meilleures pratiques en dehors de l'enclos qui ont été mises au point par la GNSO ? » C'est effectivement une bonne question. Je ne sais pas si je

---

vais trouver un exemple. Il est important de noter qu'en dépit de cet enclos, qui en fait est surtout relatif aux contrats, aux politiques de consensus, l'idée n'est pas d'empêcher le développement de meilleures pratiques ou d'avis non obligatoires.

Un bon exemple dans le cadre du PDP des procédures ultérieures des nouveaux gTLD, il y a beaucoup de thématiques sur la mise en œuvre de ce programme. Donc certains des sujets auxquels on a pensé récemment sont relatifs au système, à savoir comment est-ce que l'ICANN peut développer des systèmes. Donc le PDP pourrait recommander des lignes directrices de mise en œuvre. Donc le PDP est en train de réfléchir à tout ceci. Rien n'est définitif mais l'idée, c'est de s'assurer que les systèmes qui sont mis au point sont sécurisés, sont stables. Et également, il est recommandé que l'expérience des utilisateurs soit prise en considération. Donc cela reste quelque chose de valide, de former ces recommandations.

J'espère que j'ai répondu à votre question.

ALFREDO CALDERON :

Autre question : « Quel est le taux de participation ? Vous avez parlé de téléconférences, etc. Quel est le taux de participation à vos réunions ? »

STEVE CHAN :

Je pense que cela varie suivant les sujets. Le EPDP avait un bon niveau de participation dans la communauté parce que c'était un sujet qui intéressait beaucoup de personnes. Et je pense que la même chose s'applique au PDP sur les procédures ultérieures. Il y a d'ailleurs une sous-équipe pour les noms géographiques. Je pense que vous le savez,

---

c'est un sujet qui intéresse beaucoup de personnes dans la communauté. Donc il y a un certain nombre d'efforts, de travail qui a été fait dans le domaine des noms géographiques. Il y a donc une sous-équipe qui a été mise en place avec un coprésident de l'ALAC, de la GNSO, de la ccNSO et du GAC. Et en partie, le raisonnement, c'est d'essayer de promouvoir ou d'améliorer le niveau de participation intercommunautaire de manière à ce qu'il y ait davantage de voix intégrées au processus.

Encore une fois, cela varie suivant les sujets. Mais dans beaucoup de cas, comme pour les procédures ultérieures, vous avez différentes personnes de l'ALAC, différentes personnes du GAC qui vont être investies. Il y a même des groupes qui ne sont pas forcément investis parce qu'ils n'ont pas le temps. Le problème à ce moment-là, c'est que les points de vue ne sont pas représentés.

ALFREDO CALDERON :

Merci Steve.

Il y a une autre question qui nous a été envoyée qui nous dit que : « Il y a une certaine confusion avec l'ALAC. » Je pense que sa question c'est d'essayer de comprendre pourquoi est-ce que l'ALAC est impliqué dans la GNSO.

STEVE CHAN :

Merci Alfredo. Je ne sais pas exactement comment répondre. Peut-être que Cheryl pourrait répondre à cette question ? C'est un facteur important du processus, le fait qu'ils aient la possibilité de le faire.

---

Donc ce que je peux noter, c'est que bien sûr qu'il y a la chambre des parties contractantes dont les parties sont à but non lucratif. Alors je ne vais pas faire les détails de toutes les différences entre la NCUC et l'ALAC. Il y a également la NPOC. Mais je sais qu'il y a des différences dans leur mandat, dans leur focalisation. Mais ce qui est important, c'est de dire que tous peuvent participer et leur motivation, c'est en fait à eux de la définir.

J'espère que j'ai répondu à la question.

ALFREDO CALDERON : Oui, je pense que vous l'avez fait, Steve.

Autre commentaire : il y a quelqu'un qui demande la différence entre la NCUC et l'ALAC. Il demande également si l'ALAC est une communauté d'utilisateurs finaux au sein de l'ICANN.

STEVE CHAN : Écoutez, je ne suis pas la meilleure personne pour répondre à cette question. Je préfère ne pas y répondre. Je sais que ces deux groupes, eux-mêmes, parfois essaient de voir quelles sont leurs différences, essaient de collaborer souvent.

ALFREDO CALDERON : Y a-t-il des questions ? D'autres questions ? Peut-être qu'on pourrait expliquer la différence entre l'ALAC, la GNSO et les autres parties ?

---

STEVE CHAN : Comme je l'ai dit, la GNSO est composées de différentes parties. Leur responsabilité, c'est d'élaborer des politiques en ce qui concerne les noms de domaine de premier niveau génériques. Nous fournissons des avis au Conseil.

Il y a différentes responsabilités dans le cadre des statuts de l'ICANN. L'ALAC, structurellement, ne fait pas partie de la GNSO. Toutes les unités constitutives font partie de la GNSO, donc la NCUC et la NPOC sont au service du conseil.

J'espère que cela vous aide.

ALFREDO CALDERON : Je ne sais pas s'il y a des questions en français ou en espagnol. N'hésitez pas. Nous avons l'interprétation, donc allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR : Pour les membres qui souhaitent voir un petit peu quelle est la logique et l'organisation des différentes structures, pour comprendre les sous-composantes de la GNSO, je peux peut-être apporter quelque chose. Dans le monde de l'ICANN, les AC, les SO, vous avez les comités consultatifs et les organisations de soutien, organisations de soutien telles que la GNSO, la ccNSO. Dans l'espace CC...

INTERPRÈTE : Nous avons un petit problème technique.

---

CHERYL LANGDON-ORR :           Donc au sein de ces différents comités consultatifs, il y a différentes missions. Par exemple, le GAC a un rôle relatif au gouvernement qui est défini par les statuts, l'At-Large, l'ALAC a sa propre mission. Tout ceci est écrit dans les statuts. Et dans une certaine mesure, même chose pour les RALO.

Ceci étant, la GNSO est composée de manière très précise. Il y a deux chambres, chambre contractante et chambre non contractante. Et la GNSO ne se focalise que sur l'espace des extensions génériques. Au sein de la chambre des parties non contractantes, nous avons la partie SG, donc les groupes à but non lucratifs. Et nous avons un certain nombre d'unités constitutives qui pour certaines vous connaissez le nom ; vous avez la NCUC et puis vous avez également la NPOC qui se concentre moins sur les personnes et plus sur les organismes.

Donc voilà les unités constitutives. Je sais que c'est très compliqué mais l'ALAC et l'At-Large sont composées des ALS, des structures At-Large. Donc leur mission est différente au sein de l'ICANN. Leur objectif, c'est d'agir dans l'intérêt des utilisateurs finaux, des titulaires de noms de domaine dans tout ce que fait l'ICANN, qu'il s'agisse des noms de domaine génériques ou pas.

Donc voilà, j'espère que cela vous aide. Merci.

ALFREDO CALDERON :           Merci Cheryl, merci pour cette explication.

J'invite tous les participants qui ont des questions ou des doutes à nous poser vos questions. Il y a aussi sur ICANN Learn différents cours qui abordent toutes ces questions du monde d'ICANN liées aux unités

---

constitutives, aux parties prenantes, etc. Donc si vous suivez ces cours, vous trouverez tout cela. Ces cours ne sont pas obligatoires mais nous les recommandons. Cela vous permet de mieux comprendre tout ce qui concerne les acronymes, les unités constitutives, les parties prenantes qui sont concernées ici et qui existent. Merci. Merci à tous.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Est-ce que vous voulez poser d'autres questions à Steve ?

ANDREA GLANDON : Alfredo, il y a Étienne qui pose une question.

ALFREDO CALDERON : Etienne, allez-y. Allez-y Etienne, vous pouvez y aller. C'est à vous, vous avez la parole.

ETIENNE TSHISHIMBI : Oui. En fait, c'était une question d'ordre général. Je voulais savoir, lors du premier webinaire, je n'avais pas pu me connecter sur Adobe Connect. Donc cela veut dire que ma participation n'est pas prise en compte ou pas ? Je voulais avoir un éclaircissement sur cela.

ALFREDO CALDERON : Etienne, ce que je peux vous dire, c'est que si vous n'avez pas pu participer au webinaire, vous devez regarder le cours d'ICANN Learn qui est équivalent au webinaire. Voilà, c'est ce qu'on peut recommander de faire. Vous pouvez faire cela directement, vous allez sur le site d'ICANN Learn et vous suivez le cours.

---

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Est-ce qu'il y a des questions en espagnol, en français ? Bien. S'il n'y a pas d'autres questions à poser à Steve, je vous remercie pour votre présentation, Steve. C'était vraiment très intéressant. J'ai suivi des cours avec vous dans le cadre du programme des boursiers donc je vous connais, je connais les membres du personnel qui travaillent avec la GNSO. Donc je vous remercie, je vous remercie pour votre clarté et les réponses que vous avez données aussi aux questions posées par certains des participants.

Avant de conclure ce webinaire, je voudrais vous rappeler que jeudi à 12:00 UTC, nous aurons ce même webinaire mais ce sera Marika Konings qui sera la présentatrice de ce webinaire. Elle présentera plus ou moins ce même thème. Voilà.

Donc sans plus tarder, si personne n'a rien à ajouter, je vous remercie pour votre participation à ce webinaire. Je remercie Steve pour la présentation et je remercie Andrea et tout le personnel de l'ICANN qui nous a aidés à organiser ce séminaire web. Merci à tous et à bientôt j'espère.

ANDREA GLANDON :

Merci. Ce séminaire web est terminé. N'oubliez pas de vous déconnecter. Bonne journée à tous. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**